**Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**Procès- verbal du 16 décembre 2019**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L’an deux mille dix- neuf, le lundi 16 décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT, maire.

**Sont présents** :

Mrs Sylvain BALLOT, Denis CHERON, Marc De CHANAUD, Serge DROUET ; Mmes Bernadette DUVAL, Annick FONTAINE, Brigitte GOSSET ; Mrs Jacky GRENIER Jacky, Kléber GRENIER ; Mmes Yvette HOYER, Mauricette LECLAVIER; Mr Fabien LECOMTE, Olivier LEGUENNEC ; Mme Marcelle LEJEUNE; Mrs LEMENAGER Laurent, Denis NOYEAU, Lionel PAUL ; Mrs Alain POUSSET, Jean-Pierre TISSIER ; Mme Christine VIEL.

**Pouvoirs**: Mme Vanessa PINCHARD à M Fabien LECOMTE

**Absent non excusé** : M Philippe BREDEAUX

**ORDRE DU JOUR**

*- Nomination d’un secrétaire de séance*

*- Approbation du compte-rendu du 7 octobre 2019*

*- Autorisation travaux extension route des Monts*

*- Délibération indemnités du Trésorier*

*- Délibération pour temps complet Adjoint administratif*

*- Délibération pour autorisation de signature bail maison chemin de Saint Germain*

*- Dossier Locataire: mise en place dossier expulsion*

*- Délibération pour décision modificative*

*- Information attribution de compensation de la CALN*

*- Questions diverses*

*Secrétaire de séance  Mme Mauricette LECLAVIER*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 OCTOBRE 2019**

Aucune observation n’étant faite, le compte-rendu du 7 octobre 2019 est approuvé à l’unanimité.

**AUTORISATION TRAVAUX EXTENSION ROUTE DES MONTS**

M le Maire informe les conseillers qu’un dossier de certificat d’urbanisme a été déposé par M MANGUIN Yvan concernant 3 parcelles de terrain à vendre.

Une demande a été faite auprès du service du SDEC pour l’extension du réseau d’électricité.

Le coût de cette extension est de 7288.56 € HT, sur lequel il est appliqué un taux de réfaction de 40 % couvert par le tarif de l’électricité, ce qui ramènerait la contribution de la commune à 4 713.14 € HT la TVA étant avancée par le SDEC.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M le Maire à signer l’étude de raccordement au réseau électrique par le SDEC pour un coût de 4 373.14 € HT.

**DELIBERATION INDEMNITES DU TRESORIER**

M le Maire rappelle aux membres du conseil le départ par promotion de M DRIE Trésorier.

Il propose au conseil de délibérer sur l’attribution d’indemnités de conseil et de confection de budget à M MARTIN Jean-Jacques, Trésorier de Livarot pour sa mission du 5 septembre au 31 décembre 2019, conformément aux textes ci-après :

-Décret 82-979 du 19 novembre1982, précisant les conditions d’octroi d’indemnités par les Collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l’Etat

-Arrêté interministériel du 19 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes et leurs établissements publics pour la confection des documents budgétaires

-Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d’attribution de l’indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor public chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics.

M le Maire propose au conseil de voter l’indemnité de conseil pour l’année 2019 présentée par M MARTIN Jean-Jacques et qui représente la somme de 158.09 € brut soit un total net de 143.04 €.

Le conseil municipal décide d’allouer l’indemnité de conseil à M MARTIN Jean-Jacques, pour l’année 2019 d’un montant net de 143.04 €.

**DELIBERATION POUR TEMPS COMPLET ADJOINT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu’à compter du 1er juillet, Mme VOISIN partant en retraite, il y a la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l’adjoint administratif, dans son emploi à temps non complet, pour pallier à la charge de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à compter du 1er janvier 2020 de passer l’adjoint administratif à temps complet soit 35/35ème à l’unanimité des membres présents et représentés

**DELIBERATION POUR AUTORISATION DE SIGNATURE BAIL MAISON CHEMIN DE SAINT GERMAIN**

M le Maire informe les membres du conseil que suite au départ de Mme DEWITTE et M MOREAU locataires de la maison sise Chemin de Saint Germain il a été fait appel à candidature.

Des travaux de rénovation de la salle de bains ont été effectués et la maison est maintenant disponible.

Au vu des éléments des candidatures, celle de M VERGER Aurélien et Mme OLLIVIER Mélanie a été retenue.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération afin d’autoriser M le Maire à signer le bail locatif à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de louer la maison sise Chemin de Saint Germain à M VERGER Aurélien et Mme OLLIVIER Mélanie, et charge M le Maire de signer le bail locatif à effet au 1er janvier 2020 chez Maître ROUAULT Jean-Philippe, Notaire à Orbec.

**DOSSIER LOCATAIRE: DOSSIER EXPULSION**

M le Maire fait un historique au sujet de ce dossier, et fait lecture du courrier envoyé par M MARTIN, Trésorier de Livarot au locataire l’informant que suite au non-respect des clauses de son dossier de surendettement, celui-ci est caduc et permet d’engager des mesures contentieuses y compris par voir d’huissier pour obtenir le règlement intégral de sa dette de loyers.

M le trésorier a informé M le Maire qu’il avait donc dénoncé la procédure de surendettement le 25 septembre 2019, et demande que la commune procède à la résiliation du bail et à l’expulsion.

Le conseil après en avoir délibéré autorise M le Maire à faire toutes les démarches afin de procéder à l’expulsion du locataire.

**DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE**

M le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de prendre une délibération concernant des modifications à apporter en section de fonctionnement dans le chapitre 012 charges du personnel à savoir :

**Prendre** au compte 61524 la somme de 10 460 € et pour porter au compte 6413 la somme de 8 510 €

Au compte 6451 la somme de 1950 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve ces modifications budgétaires.

**INFORMATION ATTRIBUTION COMPENSATION CALN**

M le Maire rappelle aux membres du conseil qu’il leur a remis avec la convocation un document de la CLECT concernant les charges transférées et les attributions de compensation.

Suite aux différents travaux réalisés par la CLECT il ressort un montant de charges transférées pour 11857 € et une attribution de compensation pour 632 929 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

Dossier MARAIS Henri. M le Maire fait un exposé concernant la plantation de la haie le long du mur du cimetière en limite de propriété avec M MARAIS.

Celui-ci a redonné du terrain à la Commune en échange de la possibilité de faire des parcelles sur le terrain jouxtant le cimetière. Celui-ci étant passé en zone naturel dans le PLUI il n’est plus possible de faire des constructions sur ce terrain.

Pour résoudre le problème de la Commune par rapport avec cette haie dont M MARIAS Devait assurer l’entretien, il est nécessaire de rehausser le mur de 50 cm sur une partie de celui-ci, et de procéder à l’arrachage de la haie en accord mutuel.

Cimetière : M le Maire doit aller sur place au cimetière avec M HUILLERY afin de définir un nouvel emplacement du Jardin du souvenir qui n’est pas aux normes. Le nouveau columbarium est commandé, est devrait être installé dans le 1er trimestre.

Commission travaux. Une commission est à programmer courant janvier afin de faire le point sur les projets de 2020.

**Fin à 21 heures 45**